

Agence de la consommation financière du Canada

Faits saillants financiers

Pour les trois et six mois terminés le 30 septembre 2016

Raison d'être

L'ACFC a été créée pour protéger les consommateurs en supervisant les institutions financières sous réglementation fédérale et en renforçant la littératie financière des Canadiens.

Rôle et mandat

Le mandat de l'ACFC est énoncé dans la [Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada \(la Loi\)](#), qui décrit ses fonctions, ses mécanismes administratifs et ses pouvoirs en matière d'application de la loi et énumère les articles des lois et règlements fédéraux qu'elle supervise.

Voici la mission et les objectifs de l'ACFC, tels qu'ils sont énoncés aux paragraphes 3(2) et 3(3) de la Loi :

3. (2)

a) de superviser les institutions financières et les organismes externes de traitement des plaintes pour s'assurer qu'ils se conforment aux dispositions visant les consommateurs qui leur sont applicables, ainsi qu'à toutes conditions imposées par le ministre ou tous engagements exigés de sa part en vertu d'une loi mentionnée à l'annexe 1 relativement à la protection des clients des institutions financières ou à toutes instructions données par celui-ci en vertu de la présente loi;

b) inciter les institutions financières et ces organismes à se doter de politiques et de procédures pour mettre en œuvre les dispositions, conditions, engagements et instructions visés à l'alinéa a);

b.1) inciter les institutions financières à se doter de politiques et de procédures pour mettre en œuvre les codes de conduite volontaires adoptés par elles en vue de protéger les intérêts de leurs clients et qui sont accessibles au public ainsi que les engagements publics pris par elles en vue de protéger ces intérêts;

c) surveiller la mise en œuvre de codes de conduite volontaires adoptés par ces institutions financières en vue de protéger les intérêts des clients et qui sont accessibles au public et de surveiller les engagements publics pris par les institutions financières en vue de protéger les intérêts des clients;

d) sensibiliser les consommateurs en ce qui a trait aux obligations des institutions financières et de ces organismes découlant des dispositions visant les consommateurs qui leur sont applicables et à toute question liée à la protection des consommateurs de produits et services financiers;

e) favoriser, en collaboration avec les ministères, sociétés mandataires ou organismes fédéraux ou provinciaux, les institutions financières et les organisations de consommateurs ou autres, la compréhension des services financiers et les questions qui s'y rapportent;

f) surveiller et d'évaluer les tendances et questions qui se dessinent et qui peuvent influencer sur les consommateurs de produits et services financiers;

Agence de la consommation financière du Canada

Faits saillants financiers

Pour les trois et six mois terminés le 30 septembre 2016

g) collaborer avec les intéressés au développement et au soutien d'initiatives visant à renforcer la littératie financière des Canadiens et, à cette fin, de coordonner ses activités avec les leurs.

3. (3)

a) de superviser les exploitants de réseaux de cartes de paiement pour s'assurer qu'ils se conforment aux dispositions de la [Loi sur les réseaux de cartes de paiement](#) et de ses règlements;

b) d'inciter les exploitants de réseaux de cartes de paiement à se doter de politiques et de procédures pour mettre en œuvre les dispositions de la [Loi sur les réseaux de cartes de paiement](#) et de ses règlements;

c) de surveiller la mise en œuvre de codes de conduite volontaires adoptés par les exploitants de réseaux de cartes de paiement et qui sont accessibles au public et de surveiller les engagements publics qu'ils ont pris concernant leurs pratiques commerciales à l'égard des réseaux de cartes de paiement;

d) de sensibiliser le public en ce qui a trait aux obligations des exploitants de réseaux de cartes de paiement au titre des codes de conduite volontaires ou au titre de la [Loi sur les réseaux de cartes de paiement](#).

Présentation

Les présents états financiers trimestriels ont été préparés par la direction conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), selon la comptabilité d'exercice.

Les présents états financiers trimestriels n'ont pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

Modèle de financement de l'ACFC

L'ACFC recouvre ses coûts au moyen de plusieurs sources de revenu. Les activités de l'ACFC sont essentiellement financées par les cotisations que lui versent les entités financières qu'elle surveille, en fonction de leur actif, de leur revenu-primés ou du nombre de leurs transactions.

Les états financiers trimestriels ci-joints reflètent l'autorisation légale de l'ACFC de dépenser les cotisations et autres recettes en vertu du paragraphe 13(2) de la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada* (Loi sur l'ACFC) et toute autre autorisation accordée par le Parlement et exercée par l'ACFC. L'ACFC reçoit des crédits annuels de 5 millions de dollars en vertu du paragraphe 13(3) de la Loi sur l'ACFC pour soutenir ses activités et ses efforts, collaborer avec les intéressés à l'amélioration et au renforcement de la littératie financière des Canadiens, et coordonner ses activités avec les leurs. Ce financement est présenté au titre du financement public dans l'État des résultats et le montant concorde avec les conditions approuvées par le Conseil du Trésor et y est assujéti.

Agence de la consommation financière du Canada

Faits saillants financiers

Pour les trois et six mois terminés le 30 septembre 2016

Examen et faits saillants financiers – Résultats depuis le début de l'exercice

Les dépenses totales de l'ACFC pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2016 se sont chiffrées à 8 030 648 \$, soit une augmentation de 649 344 \$ (8,8 %), par rapport à la même période l'an dernier. L'augmentation des dépenses est essentiellement attribuable à une hausse de 772 950 \$ des coûts relatifs aux ressources humaines par rapport à l'exercice financier précédent et à une diminution de 67 241 \$ des coûts relatifs aux services professionnels. D'autres diminutions moindres sont décrites ci-dessous.

Les coûts liés aux ressources humaines ont augmenté de 772 950 \$ (15,01 %) en raison d'embauches visant à pourvoir des postes vacants et de nouveaux postes et de la croissance prévue de la rémunération des employés conformément à leurs conditions d'emploi. L'augmentation est également partiellement attribuable à l'embauche d'employés occasionnels et à temps partiel, ainsi que d'étudiants dans le cadre de projets clés tels que Canada.ca.

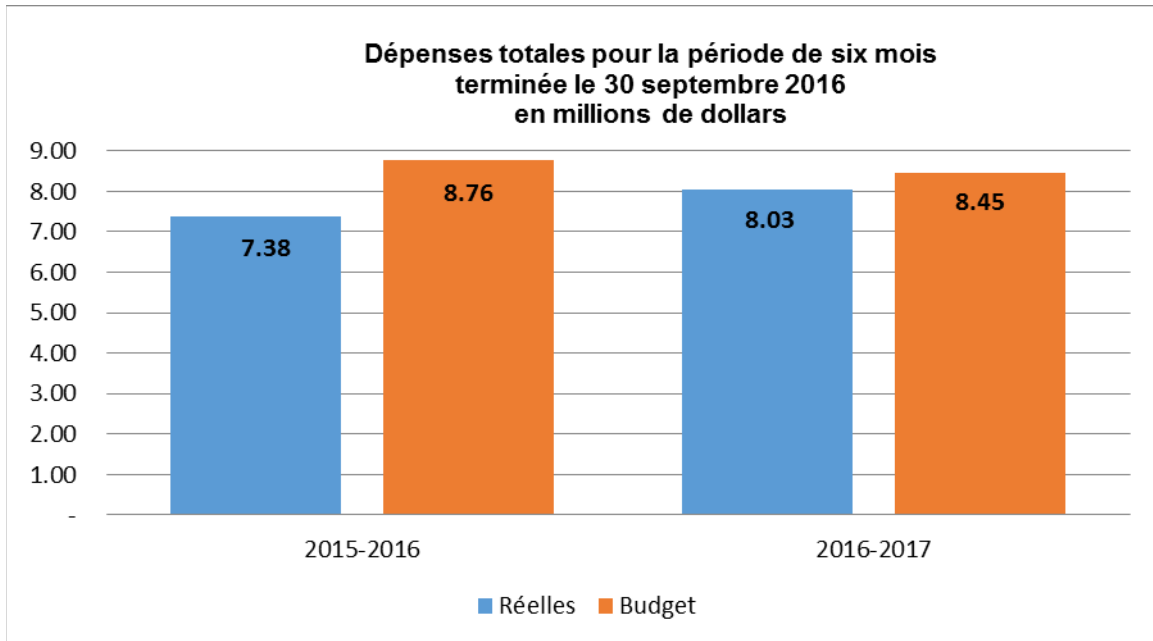
Au cours du premier semestre de 2016-2017, les coûts relatifs aux services professionnels ont été de 67 241 inférieurs à ceux observés au même moment durant l'exercice précédent, ce qui représente une diminution de 5,81 %. Des augmentations du coût de certains services professionnels, tels que les services juridiques et de traduction, ont quelque peu limité la réduction globale des dépenses par rapport à ceux du premier trimestre de 2015-2016, qui avaient été gonflés par des projets ponctuels. Parmi ces projets, on compte l'administration au Canada de l'enquête de l'Organisation de coopération et de développement économiques et du Réseau international sur l'éducation financière (OCDE/RIEF) visant à établir une mesure internationale de la littératie financière et de l'inclusion financière.

Les dépenses liées à la gestion et aux technologies de l'information ont diminué de 21 237 \$, ou 4,56 %, par rapport à la même période au cours de l'exercice précédent étant donné le recours à des employés plutôt qu'à des ressources externes pour le développement d'applications et de logiciels. Les réductions de ces dépenses ont été compensées par une augmentation des frais d'amortissement relatifs au système de gestion du contenu de l'Agence, frais qui ont été engagés après le deuxième trimestre de 2015-2016.

Les dépenses administratives ont reculé de 24 640 \$, ou 23,58 % en raison d'une diminution des dépenses relatives au mobilier et à l'ameublement de bureau, et aux services d'impression. Les frais de déplacement se sont accrus de 18 533 \$, ou 19,35 %, par rapport à la même période au cours de l'exercice précédent en raison d'une augmentation de la participation à des réunions internationales où la présence de l'ACFC a été jugée utile compte tenu du fait que des points à l'ordre du jour étaient directement liés à son mandat.

Les dépenses totales de l'ACFC pour la période de six mois qui s'est terminée le 30 septembre 2016 se chiffraient à 8 030 648 \$, ce qui représente 95,08 % des dépenses budgétisées pour la période, comparativement à 84,24 % pour la même période de l'exercice précédent. L'écart de 415 496 \$ par rapport au budget au 30 septembre 2016 s'explique en grande partie par la période à laquelle les postes vacants ou nouveaux ont été pourvus et par les contrats pour services professionnels qui ont été conclus.

Agence de la consommation financière du Canada
Faits saillants financiers
Pour les trois et six mois terminés le 30 septembre 2016



Agence de la consommation financière du Canada

Faits saillants financiers

Pour les trois et six mois terminés le 30 septembre 2016

Examen et faits saillants financiers – Résultats du trimestre

Les dépenses totales de l'ACFC pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2016 ont été de 4 253 742 \$, une augmentation de 442 043 \$ (11,60 %), par rapport à la même période de l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable à une hausse de 387 395 \$ des dépenses en ressources humaines.

L'augmentation de 14,77 % des coûts en ressources humaines est attribuable aux raisons décrites ci-dessus à la rubrique Examen et faits saillants financiers – Résultats depuis le début de l'exercice.

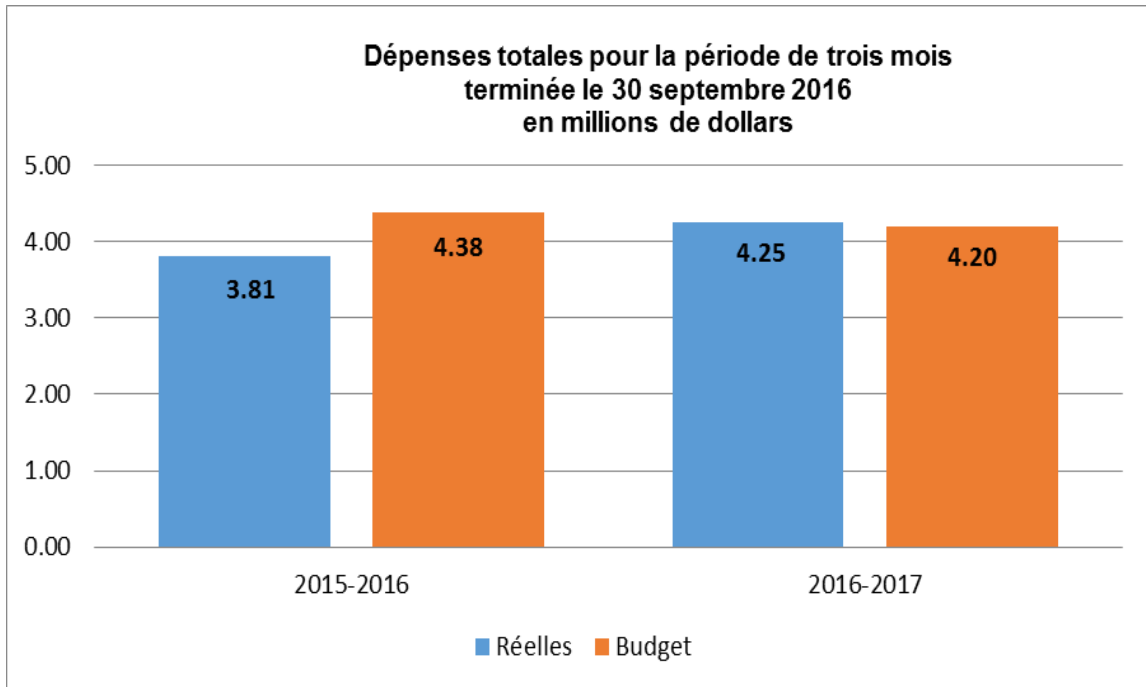
Les dépenses relatives aux autres services professionnelles ont augmenté de 60 983 \$ (9,14 %) en raison d'une hausse des frais juridiques découlant d'une demande accrue de services juridiques et de la nouvelle méthode d'affectation des coûts du ministère de la Justice. Les dépenses de traduction au deuxième trimestre ont également été supérieures à celles observées au même moment durant l'exercice précédent étant donné le projet Canada.ca dans le cadre duquel bon nombre de pages Web ont été actualisées et traduites. Une modification de la structure de prestation des services de ressources humaines a donné lieu à une hausse des dépenses à ce chapitre puisque les services précédemment offerts par les ressources internes le sont désormais par un tiers.

Les dépenses liées à la gestion et aux technologies de l'information ont augmenté de 26 822 \$, (13,63 %), par rapport à la même période de l'exercice précédent en raison de l'amortissement du système de gestion du contenu de l'Agence, mesure mise en place après le deuxième trimestre de 2015-2016. L'augmentation est également liée à l'embauche de ressources externes dans le contexte de l'intensification des projets au deuxième trimestre de l'exercice.

Les dépenses administratives et autres ont diminué de 16 130 \$ (25,35 %), résultat des facteurs décrits ci-dessus à la rubrique Examen et faits saillants financiers – Résultats depuis le début de l'exercice.

Les dépenses totales de l'ACFC pour la période de trois mois qui s'est terminée le 31 décembre 2016 s'élèvent à 4 253 742 \$, soit 101,29 % des dépenses budgétisées pour la période; à la même date l'exercice précédent, 87,00 % du budget prévu avait été utilisé. Le léger écart de 54 225 \$ est principalement attribuable à l'augmentation des dépenses relatives aux services professionnels décrite ci-dessus.

Agence de la consommation financière du Canada
Faits saillants financiers
Pour les trois et six mois terminés le 30 septembre 2016



Agence de la consommation financière du Canada

Faits saillants financiers

Pour les trois et six mois terminés le 30 septembre 2016

Financement public

Outre les revenus provenant des cotisations que les entités financières qu'elle surveille lui versent en fonction de leur actif, de leur revenu-primés et du nombre de leurs transactions, l'ACFC a reçu une autorisation législative totalisant 5 millions de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 (5 millions de dollars en 2015-2016) pour soutenir ses activités et ses efforts, collaborer avec les intéressés à l'amélioration et au renforcement de la littératie financière des Canadiens, et coordonner ses activités avec les leurs. Pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2016, l'ACFC a utilisé 1 583 447 \$ (par rapport à 1 709 024 \$ en 2015-2016) de cette autorisation.

Risques et incertitudes

Risques globaux et répercussions sur les états financiers

Les risques globaux résultent de conditions, d'événements, de circonstances, de mesures ou d'une absence de mesures susceptibles de nuire à la capacité de l'ACFC d'atteindre ses objectifs et de mettre ses stratégies à exécution. Le risque d'entreprise est plus général que le risque d'anomalies significatives dans les états financiers. Les risques globaux pourront avoir des conséquences financières et, par conséquent, un effet sur les états financiers.

Gestion du risque d'entreprise

Le contexte dans lequel l'ACFC œuvre présente un éventail de risques susceptibles de nuire à la réalisation de son mandat et de ses objectifs. Bien que bon nombre de ces risques soient omniprésents, la mesure dans laquelle ils menacent la réalisation des objectifs de l'ACFC varie selon la conjoncture économique et financière, le contexte du secteur des services financiers et son incidence sur les consommateurs de produits et services financiers. L'exécution du mandat de l'ACFC dépend de la capacité de cette dernière à recenser, évaluer, prioriser et élaborer, en temps utile et de manière efficace, des initiatives axées sur les domaines où son exposition au risque est la plus élevée.

Risques externes

Contexte de l'économie, du secteur et de la surveillance

L'ACFC exerce ses activités dans un marché financier changeant, qui offre des produits financiers de plus en plus complexes et de nouvelles technologies visant à répondre aux besoins et aux exigences des consommateurs d'aujourd'hui. Dans certains cas, les régimes de réglementation peuvent avoir de la difficulté à suivre le rythme de ces changements rapides.

L'Agence doit continuer à déterminer les répercussions de ces changements, être prête à agir avec diligence et rester souple. L'ACFC doit également veiller à rester au courant des tendances et des faits nouveaux ainsi que des échanges tenus au pays et à l'échelle internationale pour tirer le meilleur parti des possibilités qui en découleront, tout en gérant les risques pour garantir la réalisation de son mandat.

Agence de la consommation financière du Canada

Faits saillants financiers

Pour les trois et six mois terminés le 30 septembre 2016

Modifications au cadre de protection du consommateur

Le gouvernement du Canada a proposé un code pour les consommateurs de produits et services financiers afin d'améliorer le cadre fédéral de protection des consommateurs de produits et de services financiers. L'ACFC continuera d'en analyser les effets potentiels sur son approche en matière de supervision et sa structure, ses ressources, ses systèmes et ses processus afin d'exercer avec efficacité sa surveillance des entités financières sous réglementation fédérale dans ce nouveau contexte éventuel.

Capacité de remplir son mandat et diversité des influences extérieures

Pour faire avancer les principales composantes de son programme de littératie financière et de la stratégie nationale pour la littératie financière, l'ACFC s'appuie largement sur un réseau diversifié de partenaires et d'intervenants des secteurs public, privé et à but non lucratif et cherche à créer des alliances solides, stratégiques et crédibles. Chaque partenaire ou intervenant a ses propres intérêts et objectifs, qui peuvent être différents de ceux de l'Agence. L'ACFC continuera d'établir des partenariats pour l'élaboration de programmes et elle maintiendra des méthodes optimales pour garantir la réalisation de buts communs.

Risques financiers

Les risques financiers, principalement le risque de liquidité et le risque de crédit, sont suivis de très près et ils demeurent peu élevés. Veuillez vous reporter à la note 14 des états financiers pour obtenir une analyse complète des risques financiers auxquels l'ACFC est exposée.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a eu aucun autre changement important au chapitre des activités, du personnel et des programmes durant le trimestre terminé le 30 septembre 2016.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Lucie M.A. Tedesco
Commissaire
Agence de la consommation en matière
financière du Canada

Brigitte Goulard
Sous-commissaire
Dirigeante principale des finances

Le 22 novembre 2016